

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 30/31

25^e année • mercredi 27 juillet 2022

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

UBER: LE PERSONNEL TOUJOURS DANS L'IMPASSE



OLIVIER VOGELSANG

À la suite de l'échec de la médiation tripartite, des chauffeurs sont redescendus dans la rue. Ils ont exigé d'Uber qu'il se plie sérieusement à ses devoirs d'employeur et appelé l'Etat de Genève à prendre ses responsabilités. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

Le droit de manifester foulé au pied

Sonya Mermoud

Recours à un arsenal de lois bricolées et de mesures draconiennes, usage abusif de la force, surveillance massive et ciblée, censure, violences, stigmatisation: aux quatre coins du monde, de la Russie au Nicaragua en passant par Hong Kong, le Sri Lanka, l'Iran, le Sénégal ou la France, le droit de manifester pacifiquement recule, les outils pour l'entraver, voire l'anéantir, augmentent; la répression gagne du terrain. L'alerte a été lancée la semaine passée par Amnesty International. Auteure d'un rapport sur la question, l'ONG a mis en lumière les pays s'attaquant à saper cette liberté fondamentale. Et lancé une campagne mondiale pour dénoncer et contrer cette dangereuse tendance. Un phéno-

mène qui s'est accentué, alors qu'au cours de ces dernières années, les mobilisations en faveur de causes plurielles se sont multipliées, les rangs des protestataires se sont largement étoffés poussant des millions de personnes à descendre dans la rue. Justice climatique et sociale, rejet des discriminations de genre, du racisme systémique, dénonciation de violences policières, etc., ont fédéré des foules générant trop souvent des réactions obstructionnistes et punitives des autorités. Entraînant une diabolisation des manifestants appréhendés comme des fauteurs de troubles, des émeutiers, voire des terroristes. Autant de désignations servant alors à justifier une politique de tolérance zéro et, souvent, l'intervention de policiers lourdement armés, l'usage de véhicules blindés, de drones de surveillance, de matraques, de gaz lacrymogène, au poivre... afin d'assurer l'ordre public prétendument menacé par les participants. Cette débauche de moyens et de mesures de dissuasion n'a d'autre visée que de casser ces élans citoyens. Et de décourager les velléités d'engagement en jouant le fichage, la peur des représailles, et même la mort, comme au Myanmar où le soulèvement de grande ampleur à la suite du coup d'Etat militaire a été maté dans le sang avec plus de 2000 victimes et l'arrestation de quelque 13 000 personnes. La pandémie de Covid a, elle aussi, servi à justifier des resserrements de vis. Les «pouvoirs d'urgence» que se sont alors octroyés certains Etats ont permis ainsi de porter des coups à la dissidence, note encore l'ONG. Bien qu'à une tout autre échelle, la Suisse n'est pas non plus

à l'abri de dérives. Elle avait d'ailleurs été désavouée par la Cour européenne, saisie par les syndicats genevois, pour avoir suspendu le droit de réunions et de manifestations pendant une courte période de la crise sanitaire. Les organisations de travailleurs avaient souligné au passage le paradoxe que représentait la présence de nombre d'employés dans des entreprises, en intérieur, sans distanciation sociale. Parallèlement, les regroupements, même restreints et dehors, respectant les contraintes sanitaires, n'étaient plus autorisés. Deux poids, deux mesures, et un balancier réglé sur l'impératif de la productivité et du rendement... La culture bureaucratique helvétique rigide liée aux demandes d'autorisation de manifester complique aussi l'exercice de ce droit et l'absence de mécanismes d'enquêtes et de plaintes robustes en cas de dérapage de la police pose problème. Dans ce contexte, il est plus nécessaire que jamais de rester vigilant. De défendre, à travers le monde mais aussi dans nos frontières, le principe inconditionnel de liberté d'expression et de manifestation. En l'absence de relais politique, face à l'indifférence ou à l'attentisme d'élus, afin de donner des coups d'accélérateur à des dossiers qui n'avancent pas, il ne reste souvent que la pression de la rue pour rendre visible une cause et favoriser sa médiatisation. A tous de lutter pour le maintien de mobilisations publiques pacifiques qui font partie intégrante du débat démocratique. Et en battant le pavé au besoin. ■

PROFIL



Ondine Yaffi, contrat avec le vivant. **PAGE 2**

SUISSE

Libre circulation, ça roule toujours. **PAGE 3**

HISTOIRE

Luttes de femmes migrantes. **PAGES 6-7**

SANTÉ

Les risques liés à la canicule trop souvent ignorés. **PAGE 9**

Sonya Mermoud

Ondine Yaffi vit comme elle pense. Hors système. Dans une forme d'illégalité assumée. En paix avec ce qu'elle redonne au monde et le contrat conclu entre elle et le vivant. Cette rebelle sensible, à la réflexion aiguisée, appréciant peindre, écrire et chanter, explore un autre modèle économique et social. Et tourne avec trois fois rien, donnant des coups de main à son voisinage direct. Engagée dans une dynamique de dons mutuels. La «marginale» de 40 ans incarne l'idée qu'on peut vivre différemment «avec peu et pourtant dans l'abondance, et sans gaspiller». Autodidacte, elle est aussi à l'aise dans la rédaction d'articles – elle a notamment écrit pour *Bon pour la tête* – que dans le maniement d'outils. Et a récemment posé son baluchon dans une ancienne ferme à La Vraconnaz, sur la commune vaudoise de Sainte-Croix. Une bâtisse en piteux état que la bricoleuse retape et loue avec son compagnon pour une bouchée de pain. Dans ses vieux murs sis au cœur d'un écrin de verdure, Ondine Yaffi a pris un nouveau départ. Et rêve de créer un lieu ouvert et chaleureux. Une maison «magique» où elle pourra accueillir «sa tribu» mais aussi des créateurs, des gens de passage. Un havre où l'on pourra échanger, partager. Ce projet succède à des années de vie consacrées à l'organisation de collectifs culturels autogérés dans des usines désaffectées comme la Baze à Sainte-Croix, anciennement le Pantographe à Moutier. Des expériences qui ont forgé la personnalité de l'ancienne occupante. Non sans générer pas mal de désillusions entre les limites et les paradoxes de structures aux visées idéales face à un monde «prédateur, sexiste, violent» et les désaccords internes.

DONS MUTUELS

«J'ai tourné la page. Trop d'ego, de concepts, de dogmes et de non-dogmes qui enferment, de pièges cérébraux. J'aspire au calme, à l'équilibre», lance-t-elle pensive, de la déception et de la fatigue dans la voix. On la sent blessée... Mais pas de quoi détourner la jeune quadragénaire du chemin choisi. Aujourd'hui, Ondine Yaffi cultive des liens forts dans son entourage direct, offrant son soutien au voisinage sans attendre de contreparties financières. Et affirmant, dès lors, recevoir bien davantage que si elle monnayerait son temps. Elle aide par exemple sa voisine et désormais amie dans la gestion d'un cinéma qui, de son côté, la gratifie de cadeaux. Idem avec un paysan du coin à qui elle donne des coups de main en surveillant son bétail. Elle prend soin d'une personne âgée malade... Ondine Yaffi s'investit sans compter auprès de ceux qui la côtoient, avec attention, bienveillance et humilité. Défendant la notion d'économie circulaire et solidaire. «Les personnes me partagent ce qu'elles ont en trop. J'ai divisé mes besoins en argent par dix», souligne celle qui envisage aussi de créer un potager et, une fois

installée, réalisera également des savons et des remèdes à base de plantes médicinales. Une activité déjà éprouvée. «Les articles seront proposés à prix libre, je mettrai une tirelire», ajoute la nouvelle venue qui ne s'inquiète pas pour le loyer grâce à l'argent gagné par son ami au Festival de la Cité à Lausanne. «Nous serons tranquilles pour une année.» Un éventail de solutions de subsistance en accord avec la posture sans concession adoptée, qui a poussé cette femme aussi entêtée qu'attachante dans l'illégalité...

HÉRITIÈRE, ORPHELINE ET ENNEMIE

D'origine française née à Genève, Ondine Yaffi a toujours vécu dans nos frontières. Elle s'est pourtant vu retirer son permis C en l'absence d'adresses

de domicile: l'antisystème a habité dans une cabane, un tipi, des maisons occupées – objets d'arrangement avec les propriétaires – un autocar... «Absurde! De toute façon, je suis opposée au principe d'appartenir à un Etat, une commune. Et je ne fais rien d'autre que de partager tout ce que j'ai et mon temps», s'indigne la quadragénaire. Qui s'est aussi plusieurs fois mise en porte-à-faux avec la loi, refusant de payer ses déplacements en train. Cette attitude lui a valu quantité de procès-verbaux et parfois des jours-amende en prison. Pas de quoi la déstabiliser. Livres et échanges avec d'autres déte nues ont donné du sens à ce temps entrecoupé. La rebelle ne cotise pas non plus à l'assurance maladie, dénonçant un

système «qui gagne de l'argent» sur la mauvaise santé des personnes. Ondine Yaffi a également tourné le dos aux milieux militants qui «tentent de concilier des choses inconciliables». Même les mouvements en faveur des femmes la déçoivent, critiqués pour leur reproduction de «combats binaires». «J'ai besoin des hommes et suis naturellement féministe sans avoir besoin de le clamer.» Des opinions et des choix d'existence qui l'isolent... «Je me sens très seule. Je suis l'héritière de millions d'années d'évolution, de culture, de savoir-faire et l'orpheline d'une humanité qui s'est égarée n'ayant pas conscience de son héritage. Je suis la plus fidèle ennemie de tout ce qui se positionne en prédation du vivant»,

affirme la rebelle non sans s'interroger, elle qui consacre son énergie au service des valeurs qui l'animent.

AGITATION DANS UN BOCAL

«Je vois des gens s'agiter dans un bocal plongé dans l'océan alors qu'ils sont libres et peuvent dire non. Cela m'attriste. Des consciences s'ouvrent mais les démarches restent inscrites dans une pensée capitaliste, patriarcale.» Pessimiste quant au futur – «On pêchera jusqu'au dernier poisson, on forera jusqu'à la dernière goutte de pétrole» – Ondine Yaffi garde malgré tout confiance en l'être humain. En sa capacité de résilience et d'entraide. Et vit dans le présent affirmant être «indécemment heureuse». Mère de deux grands fils avec qui elle entretient d'excellentes relations, la Genevoise n'a jamais dévié de son cap. A la fin de l'école obligatoire, elle a quitté le domicile familial, voyagé, vécu de petits boulots, sans jamais profiter du système décrié ou nuire à autrui. Sa peau tatouée, comme un livre codé, raconte plusieurs étapes de son existence. «J'ai toujours beaucoup travaillé», ajoute cette personne inspirante qui se ressource avec son amoureux et dans la simplicité. Une simplicité liée à un sentiment de se trouver à sa juste place. Sans doute. Sans peur. ■



Ondine Yaffi, ni dieux ni maîtres, mais un sens prononcé du partage et de la nécessité inconditionnelle de vivre en accord avec ses principes.

CONTRAT AVEC LE VIVANT

En rupture avec le système capitaliste néolibéral, Ondine Yaffi se définit comme une exploratrice d'un autre modèle économique et social. Une posture radicale, courageuse et intègre

Vacanciers, Sud de la France, 27 juillet 2022



LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier

LA LIBRE CIRCULATION, ÇA ROULE TOUJOURS

La libre circulation des personnes a 20 ans. Le Secrétariat d'Etat à l'économie souligne le rôle décisif qu'elle joue aujourd'hui pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre

Textes Jérôme Béguin

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a publié le 7 juillet le rapport annuel de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes. Celle-ci «reste importante pour couvrir la demande en main-d'œuvre adaptée aux besoins» des entreprises. Dans différents secteurs économiques, les sociétés se retrouvent en effet de nouveau face à des difficultés croissantes à recruter du personnel qualifié. Pour la première fois, le taux de chômage a retrouvé au printemps dernier son niveau d'avant la crise. Le rapport s'attarde sur la branche informatique où le potentiel de main-d'œuvre nationale est «pratiquement entièrement exploité» avec un taux d'activité de 92,2% et un taux de chômage à 1,6% en 2021. Essentielle, la main-d'œuvre étrangère y représente aujourd'hui près d'un tiers des actifs, soit pas beaucoup plus que la part des étrangers dans l'ensemble de l'économie (26%). La libre circulation joue donc un rôle majeur pour notre économie et 2022 marque le 20^e anniversaire de son entrée en vigueur et de l'abandon du statut de saisonnier. Cela a constitué «une des plus grandes réformes du marché du travail en Suisse de ces cinquante dernières années», a souligné la secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch lors de la présentation du rapport. Pour la cheffe du Seco, notre pays a su remarquablement bien en profiter: «La main-d'œuvre en provenance de l'UE s'est avérée être complémentaire à la main-d'œuvre indigène et a largement répondu à un besoin croissant de main-d'œuvre qualifiée d'une économie en rapide transformation structurelle.»

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ESSENTIELLES
Reste que cette *success story* ne serait pas possible sans les mesures d'accompagnement à la libre circulation, condition du soutien des syndicats à la votation de 2002. «Grâce aux contrôles des salaires, aux amendes et à d'autres mesures d'exécution, les salaires suisses ne se sont jamais largement trouvés sous pression», explique Daniel Lampart, même si, reconnaît le premier secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS), la sous-enchère salariale «reste une réalité». «Les mesures d'accompagnement ont toujours des lacunes sensibles. Par exemple, il n'existe pas dans le commerce de détail ou l'horticulture de convention collective valable partout et prévoyant des salaires minimums, alors que des cas de sous-enchère sont régulièrement constatés



La main-d'œuvre en provenance de l'UE s'est avérée être complémentaire à celle indigène et a répondu à un besoin croissant de personnel qualifié, selon la responsable du Seco.

dans ces branches.» Lors des contrôles, un employeur sur cinq se fait pincer avec des rémunérations trop basses. «Malgré les contrôles, les formes de travail précaire des détachements de main-d'œuvre, du travail temporaire et des séjours de très courte durée ont fortement augmenté depuis l'introduction de la libre circulation», constate celui qui est aussi économiste. Ces travailleurs européens sont recrutés dans leur pays d'origine et touchent de ce fait des salaires moins élevés qu'en Suisse. «Les syndicats ne peuvent pas les organiser parce qu'ils ne travaillent que momentanément chez nous. Le potentiel de sous-enchère n'en est que plus important.» Si les études ont montré que la libre circulation des personnes a d'abord une fonction complémentaire sur le marché du travail, les incidences des détachements et des autres formes de travail potentiellement précaires n'ont toutefois pas encore été examinées. «Des études récentes à l'étranger indiquent que les détachements ont plutôt une fonction substitutive que complémentaire. Dans les professions artisanales de France ou de Belgique, les détachements font baisser les

salaires ou réduire le niveau d'emploi des salariés indigènes.» Dans ces deux pays, les mesures d'accompagnement «ne sont de loin pas aussi bonnes que les nôtres», nuance cependant le syndicaliste.

ENCOURAGER LA FORMATION
La libre circulation ne suffit toutefois pas à répondre à la demande de certaines branches et nombreux sont les employeurs à réclamer l'extension des

contingents réservés aux pays tiers (non membres de l'UE ou de l'AELE). Daniel Lampart, lui, propose plutôt d'encourager la formation: «Près de 750 000 personnes d'Etats tiers vivent aujourd'hui déjà en Suisse. Parmi elles, une personne sur sept a un emploi non qualifié, alors qu'elle a acquis une formation dans son pays d'origine ou en Suisse. Dans mes activités syndicales quotidiennes, je rencontre régulièrement des migrants et des migrantes

dont les aptitudes et les formations sont étonnantes, qui se maintiennent financièrement à flot en exerçant des emplois non qualifiés. Le potentiel que ces personnes représentent est continuellement sous-estimé. L'actuelle discussion sur la pénurie de personnel qualifié offrirait une bonne occasion pour leur permettre d'avoir de meilleures chances au plan professionnel.» ■

SOCIAL CRAINTES INFONDÉES

Le rapport de l'Observatoire sur la libre circulation compile aussi les données concernant les assurances sociales. Les travailleurs provenant de l'UE et de l'AELE contribuent, selon les derniers chiffres disponibles, à hauteur de 25,5% aux cotisations d'assurance chômage alors qu'ils perçoivent 32,8% des indemnités. S'ils sont bénéficiaires nets, c'est qu'ils présentent un «risque de chômage supérieur», indique le rapport. Leur durée d'indemnisation moyenne est de 101 jours contre 102 pour les Suisses. Pour l'AVS, c'est le contraire, les ressortissants européens financent le premier pilier à hauteur de 27,1% et ne perçoivent que 15,2% des prestations. En ce qui concerne l'AI, sur les près de 250 000 rentes versées, seulement 19% sont attribuées à des Européens. «Les craintes selon lesquelles la libre circulation pourrait provoquer une augmentation massive du nombre de prestations AI ne se sont pas confirmées.» Enfin, pour ce qui est de l'aide sociale, le taux de bénéficiaires européens (2,7%) n'est pas très éloigné de celui des détenteurs d'un passeport à croix blanche (2,1%). ■

UNE DIRECTIVE SUR LES SALAIRES MINIMUMS EN EUROPE

Le 7 juin dernier, le Conseil et le Parlement de l'UE sont parvenus à s'entendre sur la Directive relative à des salaires minimums adéquats. Celle-ci astreint les Etats membres à porter les salaires minimums à au moins 60% du salaire médian d'ici à deux ans. Environ 24 millions de salariés sont concernés, dont pas moins de 4 millions chez nos voisins italiens. La directive favorise encore les conventions collectives de travail (CCT), qui devront être négociées avec des syndicats. Des plans d'action pour les encourager devront être mis en place, par exemple lors de l'attribution de marchés publics. Et il faudra veiller à leur respect. Quant aux syndicalistes, ils ne de-

vront subir aucune discrimination en raison de leurs activités. L'Union syndicale suisse salue cette décision. «La Suisse doit reprendre cette directive», écrit dans un communiqué la fédération syndicale. Si, avec les mesures d'accompagnement, notre pays dispose des «instruments les plus efficaces de toute l'Europe pour faire respecter les salaires minimums inscrits dans les CCT», seule la moitié des travailleurs sont protégés par une CCT. «La Suisse a donc besoin de davantage de CCT afin que les salaires et les conditions de travail en place s'améliorent dans le commerce de détail, la logistique, le journalisme ou encore l'agriculture.» ■

«L'économie neuchâteloise ne s'est jamais si bien portée»

La menace qui pèse sur les salaires minimums cantonaux fait réagir Silvia Locatelli, secrétaire régionale d'Unia Neuchâtel. Son canton a été pionnier dans le domaine

Manon Todesco

Les salaires minimums cantonaux sont clairement menacés. Le 14 juin dernier, le Conseil des Etats a avalisé une motion d'Erich Ettlin dont l'objectif est de laisser tomber le salaire minimum fixé par le Canton au profit des salaires conventionnels lorsqu'il existe une convention collective de travail nationale pour le secteur (voir *L'ES* du 29 juin). Cette mesure, rappelez-le, pourrait porter préjudice à bon nombre de travailleurs à Genève, au Tessin, à Neuchâtel, dans le Jura et à Bâle-Ville, dans des secteurs comme le nettoyage, l'hôtellerie-restauration ou la coiffure. Pour les partis de gauche et les syndicats, qui ont durement lutté afin de mettre en place ces salaires minimums au niveau des cantons, il s'agit d'une négation des principes démocratiques, du fédéralisme et surtout de la réalité des travailleurs aux plus bas salaires. Entretien avec Silvia Locatelli,

secrétaire régionale d'Unia Neuchâtel, où le premier salaire minimum de Suisse est entré en vigueur en 2017 et dont près de 2700 travailleurs ont pu bénéficier.

QUESTIONS RÉPONSES

Quelle a été votre réaction à la suite de cette motion?
L'indignation. Cette décision est incompréhensible. Elle bafoue à la fois la volonté populaire qui s'est clairement exprimée en faveur de la mise en place d'un salaire minimum neuchâtelois, mais aussi les prérogatives cantonales. C'est une bien étrange manière de respecter les institutions et la population pour des partis dits de la majorité! Le salaire minimum neuchâtelois est construit sur la base d'un minimum social. Avec cette décision, le Conseil des Etats part du principe que

des travailleuses et des travailleurs de certaines branches ont un besoin social inférieur aux autres, c'est une aberration uniquement dictée par des intérêts économiques. Depuis l'entrée en vigueur du salaire minimum à Neuchâtel en 2017, l'économie neuchâteloise ne s'est jamais aussi bien portée! Aucun effet négatif n'a été constaté et les rapports de la commission tripartite démontrent que, globalement, c'est bien appliqué. Nous avons donc du mal à comprendre le sens de cette fronde si ce n'est la volonté de laisser à certains le loisir de payer des salaires de misère!

Quel serait l'impact pour les travailleurs?
La décision doit être également prise par le Conseil national, puis le Conseil fédéral doit proposer une loi d'application en principe soumise à référendum. Mais si toutes les étapes étaient passées alors ce serait un retour en arrière dans la lutte contre les salaires de misère.

Les travailleurs et les travailleuses des branches les plus précarisées pourraient de nouveau se retrouver avec des revenus qui ne suffiraient pas pour vivre. Même si le fait que cela ne concerne que les Conventions collectives de travail avec force obligatoire, n'oublions pas que deux grands secteurs sont potentiellement touchés: l'hôtellerie-restauration et le nettoyage. Deux secteurs par ailleurs à prédominance féminine: penser que cette motion a été votée le 14 juin rend tout cela d'autant plus cynique...

Comment allez-vous riposter face à cette attaque?
En communiquant sur les conséquences et l'aberration de cette décision que nous ne cesserons de dénoncer jusqu'à ce que le Parlement l'enterme. L'Union syndicale suisse doit aussi se mobiliser. ■

Cours de langues pour les membres d'Unia

Conscient que le français est devenu indispensable pour exister en Suisse, Unia met en place des cours de langue pour ses membres. Nous offrons aux membres d'Unia en collaboration avec la fondation ECAP en Suisse Romande, des cours spécifiques aux différentes branches ainsi que des cours interprofessionnels à des conditions très avantageuses.

Inscrivez-vous et parlez-en autour de vous.

Fribourg (le samedi matin)
Lausanne (le soir pendant la semaine ou samedi matin)
La Chaux-de-Fonds (le samedi matin et samedi après-midi)
Neuchâtel (le soir pendant la semaine ou samedi matin ou samedi après-midi)
Monthey ou Martigny (le samedi matin)
Yverdon (le samedi matin)
Vevey (le samedi matin)

Intéressé-e ? Alors inscrivez-vous directement auprès d'ECAP (infovd@ecap.ch, tél. 021 320 13 27) ou contactez le secrétariat Unia près de chez vous.

Vous trouverez plus d'informations sur les offres actuelles sur unia.ch/coursdelangues



UNIA

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail? **VOUS ÊTES SENSIBLES** aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés? **VOUS SOUHAITEZ** une information à l'échelle romande, nationale et internationale? **ABONNEZ-VOUS**

L'ÉVÉNEMENT
SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

- ☐ Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)
☐ Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)
☐ Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à *L'Événement syndical* - place de la Riponne 4 - 1005 Lausanne
forum@evenement.ch - Tél. 021 321 14 60

AVIS À NOS LECTRICES ET LECTEURS !

Conformément à notre plan de parution, *L'Événement syndical* paraît une semaine sur deux durant la période estivale.
Nous vous donnons rendez-vous le 10 août. ■

La rédaction

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR *L'Événement syndical*
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 55 111 exemplaires

AVS 21

2x NON

Payer plus pour recevoir moins?

COMMISSION PARITAIRE
DES METIERS DU BATIMENT
SECOND ŒUVRE
GENEVE



La Commission paritaire genevoise du second œuvre Genève est une association qui réunit les partenaires sociaux genevois, patronaux et syndicaux, pour veiller au respect de l'application la Convention collective de travail du second œuvre romand.

La CPSO souhaite renforcer son bureau administratif par l'engagement d'un-e

Analyste – contrôleur-euse comptable

Tâches principales

- Procéder à des contrôles comptables et de salaires des entreprises du second œuvre à Genève, impliquant l'analyse de documents (tels que contrats de travail, fiches de salaires, relevés d'horaire, etc.) et vérifier leur conformité avec la convention collective du secteur et la législation en vigueur;
- Se rendre auprès des entreprises pour vérifier leur conformité avec les normes en vigueur dans le secteur du second œuvre;
- Etablir des rapports complets à la suite des contrôles permettant la prise de décision par les instances concernées;
- Engager les procédures appropriées et assurer leur suivi;
- Collaborer avec les juristes et gestionnaires du bureau administratif de la CPSO.

Profil

- Brevet fédéral de comptable ou de spécialiste en assurances sociales, Bachelor of Science HES-SO en Economie d'entreprise ou titre jugé équivalent;
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine fiduciaire, révision, RH ou à un poste similaire;
- Connaissances générales en droit du travail et assurances sociales;
- Connaissance du partenariat social genevois, des institutions genevoises et maîtrise des conventions collectives de travail souhaitée;
- Approche rigoureuse, analytique et méticuleuse;
- Sens de la discrétion et d'une parfaite intégrité;
- Esprit d'équipe et collaboratif tout en faisant preuve d'autonomie;
- Maîtrise des outils informatiques usuels.

Taux d'activité: 100%.

Lieu d'activité: Genève.

Entrée en fonction: dès septembre 2022 ou à convenir.

Seules les candidatures complètes postées via Jobup.ch seront prises en compte.

Délai de postulation: 31 juillet.

Secrétariat: 98, rue de Saint-Jean – CP – 1211 Genève 3
T +41 58 715 32 09 – info@cpso-ge.ch – www.cpso-ge.ch



INFORMATION POUR NOS
LECTRICES ET LECTEURS
FRONTALIERS

Vous trouverez annexé à ce numéro de *L'Événement syndical*, un nouvel exemplaire du formulaire relatif au journal au format numérique.

Si vous nous l'avez déjà retourné, il n'est pas nécessaire de le faire à nouveau.
Merci de votre collaboration!

La rédaction

UBER: «L'ÉTAT DE GENÈVE DOIT REPRENDRE LE CONTRÔLE!»

A la suite de l'échec de la médiation tripartite, les chauffeurs reprennent la rue exigeant d'Uber qu'il se plie sérieusement à ses devoirs d'employeur ou, dans le cas contraire, qu'il parte...

Textes Manon Todesco

Photos Olivier Vogelsang

Un mois après l'ouverture de la procédure à la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) dans l'affaire Uber à Genève, celle-ci a abouti à un constat d'échec. «Il n'y a eu aucune entrée en matière de la part d'Uber sur nos revendications syndicales», rapporte Davide De Filippo, président de la CGAS, à l'occasion d'une conférence de presse le 13 juillet à Genève. «Ce n'est pas vraiment une surprise cela dit, on sait à qui on a affaire et on s'y attendait...» Lors de l'assemblée générale qui a suivi, une quarantaine de chauffeurs ont voté pour engager des mesures de lutte dans la rue afin de faire entendre leurs revendications. Et se sont ensuite rendus devant les bureaux de la magistrate Fabienne Fischer dans ce but.

DU PAREIL AU MÊME

Rappelons brièvement les faits: le 30 mai 2022, un arrêt du Tribunal fédéral vient confirmer le jugement genevois: Uber est bel et bien considéré comme un employeur et doit donc se conformer aux exigences qui en découlent. La multinationale suspend alors son activité, laissant les chauffeurs dans le flou. Quelques jours plus tard, on apprend qu'un accord a été passé entre l'Etat de Genève et Uber, sans avoir consulté les syndicats et le personnel qu'ils représentent. Le 17 juin, les chauffeurs Uber se voient proposer un transfert à l'entreprise partenaire MITC Mobility avec un contrat de travail à la clé. Cette dernière est censée assumer le paiement des salaires, des charges sociales et autres prestations légales, tout en assurant «au moins le respect du salaire minimum cantonal», d'après Uber. Pour ceux qui ne seraient pas intéressés, les rapports de travail s'arrêtent. Plusieurs problèmes se posent, comme le non-respect des dispositions légales à la suite du transfert, et la question d'un éventuel licenciement collectif pour ceux qui refusent de continuer avec MITC Mobility et, donc, l'obligation de négocier un plan social. «Certes, les chauffeurs ont reçu un contrat et un règlement, mais les problématiques que nous dénonçons depuis des années ne sont toujours pas résolues, souligne M^e Orlane Varesano, avocate pour Unia. Le risque économique est toujours endossé par les chauffeurs. De même, le paiement à la course persiste, le temps d'attente n'est toujours pas rémunéré, il n'y a aucun temps de travail garanti, il n'y a toujours pas de prise en charge des frais effectifs, le système de commission perdure et le calcul des salaires est incompréhensible... Nous ne sommes pas du tout dans une logique employeur-employé!»

STOP AU MODÈLE UBER!

La CRCT est saisie par les autorités, donc, mais en vain. «C'est impossible de discuter ou de négocier avec Uber:



Une quarantaine de chauffeurs Uber se sont rendus devant les bureaux de la magistrate Fabienne Fischer pour faire entendre leurs revendications.

il n'y a aucune logique de partenariat social, déplore Anna Gabriel Sabaté, secrétaire régionale d'Unia Genève. La société a formé une commission du personnel à la légitimité plus que douteuse et a refusé d'entrer en matière sur nos demandes. En parallèle, une énorme pression est mise sur les chauffeurs pour qu'ils signent avec MITC Mobility, avec des primes de re-

crutement de 300 francs si l'un d'eux ramène un employé potentiel.» En plein scandale international des *Uber Files*, les syndicats genevois exigent le retour à un Etat de droit. «Le modèle d'entreprise d'Uber n'a pas changé d'un iota, c'est de la poudre aux yeux. L'Etat de Genève doit reprendre le contrôle, ce n'est pas une option, s'indigne Umberto Bandiera,



Lors de leur assemblée, les chauffeurs ont voté en faveur de mesures de luttes et décidé de porter leur combat dans la rue.

secrétaire syndical au Sit. Il y a un jugement fédéral qui doit être appliqué. Même chose pour les autres cantons: ils doivent contraindre Uber à se mettre en conformité et c'est scandaleux que cela ne soit pas déjà fait!» Le syndicaliste va plus loin: «Il faut aussi régler les affaires du passé, car le Tribunal fédéral juge un conflit qui date de 2019, il y a donc la question de la rétro-

activité des cotisations qui se pose, et cela se chiffre en dizaines de millions de francs.» L'heure n'est plus à la médiation, estiment les syndicats. «La balle est dans le camp du Département de l'économie et de l'emploi qui doit enfin imposer son autorité face à cette multinationale qui refuse de se plier à ses obligations», conclut Davide De Filippo. ■

TÉMOIGNAGES



YOUSSEF, CHAUFFEUR DEPUIS 2019

«Je fais partie des chauffeurs qui ont refusé le transfert vers MITC Mobility et je vais m'inscrire au chômage. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec les conditions de travail proposées, cela ne peut pas nous convenir. J'ai touché 600 francs net pour le mois de juin alors que, toutes ces années, j'ai gagné entre 4000 et 4500, voire 5000 francs par mois, en travaillant à 90%. Tout ça c'est de la poudre aux yeux: Uber a changé de statut, mais ils gardent exactement le même *business plan*.» ■



PHILIPPE FREZIER, CHAUFFEUR DEPUIS 2016

«L'application a cessé de fonctionner le 3 juin, on n'avait plus moyen de se connecter, plus de courses, plus de travail, et aucune autre communication officielle. On nous a ensuite dit qu'on allait recevoir un salaire pour les jours de coupure, c'était rassurant. On a attendu, attendu, et début juillet, j'ai reçu un salaire de la part de MITC Mobility de 780 francs net alors qu'on nous avait demandé les revenus des 12 derniers mois et que j'avais travaillé 12 jours au mois de juin. Selon mes calculs, sur la base des heures effectuées en juin, j'aurais dû recevoir 2200 francs. Là, j'ai été payé 7,20 francs l'heure, et c'est juste scandaleux! J'ai contesté ce salaire, mais je n'ai eu aucune réponse. Avant, on était déjà précaires, mais là, c'est carrément de la pauvreté. S'il faut faire 180 heures par mois pour gagner 1400 balles, ce sera sans moi! Qui peut vivre avec un tel salaire?» ■

CHAUFFEURS ENCORE PLUS PRÉCARISÉS

«Uber, go home!», «Macron, Fischer, tous des vendus!» La manifestation qui a suivi l'assemblée générale du 13 juillet a réuni une cinquantaine de personnes, au rythme de ces slogans, sous les fenêtres du Département de l'économie et de l'emploi. Les chauffeurs, remontés, attendent un signe de Fabienne Fischer, mais ils sont rapidement informés que la ministre est absente. C'est le coup de grâce. «Madame prend du bon temps pendant que nous on crève la dalle!» A l'arrêt du 3 au 17 juin, les chauffeurs ont témoigné à tour de rôle de leur situation. Ils ont été payés par MITC Mobility début juillet. Loin du salaire minimum genevois promis. L'un a reçu 500 francs, un autre 462 francs et un dernier 600 francs, «même pas de quoi payer l'assurance maladie pour ma famille», dit-il. «Ce pseudo-salaire est une insulte», s'est indigné Umberto Bandiera. Déterminés à se battre et à obtenir gain de cause, les ex-chauffeurs Uber, dont la plupart ont refusé le contrat avec MITC, ont décidé de mener leur lutte sur le terrain pour faire entendre leurs voix et demander à l'Etat d'agir. Ils se sont également joints à la manifestation des taxis traditionnels pour demander la suspension de l'application Uber.

D'après les syndicats, une réunion tripartite orchestrée par Fabienne Fischer devrait avoir lieu le 29 juillet. ■

POING LEVÉ

LE RETOUR DES SYNDICATS BRITANNIQUES

Par Jérôme Béguin

Depuis plusieurs semaines, la Grande-Bretagne connaît des grèves à l'ampleur inédite depuis les années 1980. Les chemins de fer, le métro londonien, la poste, les compagnies aériennes ou encore les avocats ont connu des arrêts de travail. Fin juin, près de 50 000 cheminots se sont croisés les bras durant trois jours pour protester contre les licenciements et la dégradation des conditions de travail et réclamer, face à l'inflation qui a atteint 9% sur douze mois, des revalorisations salariales. Le populaire secrétaire général du syndicat des transports, Mick Lynch, est devenu en quelques jours le leader de l'opposition. «Les conservateurs et les patrons se sont persuadés que le Covid avait rendu les gens passifs, qu'ils se laisseraient faire et ne se rebelleraient pas... Mais ils se sont trompés: les cheminots et la population en général n'en peuvent plus de ce gouvernement et de ces super-riches», a expliqué le syndicaliste dans un entretien au quotidien français *L'Humanité*. Faute d'avoir obtenu gain de cause, le syndicat a annoncé une nouvelle journée d'actions pour ce mercredi 27 juillet. De nombreuses consultations en vue de déposer des préavis de grève sont, par ailleurs, en cours dans d'autres secteurs, par exemple dans la santé, l'éducation ou les centres d'appels.

Pour faire passer leurs réformes néolibérales, il faut rappeler que les conservateurs avaient limité les libertés syndicales. Entre les gouvernements Thatcher et Major, six lois restreignirent les piquets de grève ou les débrayages de solidarité et instaurèrent de lourdes amendes en cas de non-respect de la paix du travail. On se souvient comment la Dame de fer brisa en 1985 la grève d'une année des mineurs. Ce mouvement néolibéral, dont la privatisation du rail britannique en 1993 en est sans doute, par sa radicalité et ses travers, le symbole, se poursuivait sous Blair et s'étendit aux autres pays européens. Les actuels mouvements sociaux outre-Manche sont peut-être le signal qu'une page est en train de se tourner. «Il faut des paquets d'augmentations salariales, de la sécurité d'emploi, un renversement des rapports de force dans les entreprises et la société. J'ai bon espoir qu'il y ait une riposte à l'échelle de l'Europe», a dit Mick Lynch à *L'Huma*.

Cela ne peut que nous rendre optimistes en Suisse, alors que la rentrée promet d'être militante. Le renchérissement s'élevait en juin à 3,4% et l'augmentation annoncée des primes maladie va réduire le revenu disponible des travailleurs et des ménages, tandis que les écarts salariaux n'ont cessé de se creuser ces dernières années. La compensation salariale intégrale du renchérissement est l'une des revendications qui vont s'imposer. Les employés des transports publics genevois ont d'ores et déjà décidé de faire grève en ce sens. Les travailleurs de la construction décideront aussi s'il faut prendre des mesures de lutte devant l'intransigeance de la Société des entrepreneurs. Et il y aura encore la votation du 25 septembre où il s'agit de défendre la retraite des femmes à 64 ans. Bref, un automne chaud va succéder à cet été brûlant. ■

BATAILLES ACHARNÉES DES FEMMES MIGRANTES

Regard sur l'activisme d'avant-garde de femmes étrangères à la fin des années 1960 et au début des années 1970 en Suisse. Entre souvenirs et témoignages



Deux travailleuses italiennes de Bally dans les années septante

«Bien des femmes migrantes manquaient de temps pour l'activité politique, parce qu'il leur fallait tout à la fois travailler, tenir leur ménage et élever leurs enfants.» La même Rosanna Ambrosi n'a pas eu la tâche facile pour concilier travail, activité politique et maternité: «Leonardo Zanier, mon mari et le père de mes deux enfants, était totalement pris par son activité militante et quasi jamais à la maison. Il ne s'est jamais vraiment occupé de nos enfants.» A la même époque, les femmes des colonies ont réussi à jeter des passerelles vers la population migrante issue d'autres pays. Elles ont notamment pris dès 1971 diverses initiatives avec le Grupo de mujeres ATEES, soit leurs homologues de l'Association des travailleurs immigrés espagnols en Suisse. A la différence de l'immigration italienne, la diaspora espagnole n'était guère protégée par les autorités diplomatiques et consulaires locales. Il faut se rappeler qu'une part importante de l'émigration espagnole désapprouvait le régime dictatorial de Franco. En outre, les personnes d'origine espagnole avaient des conditions de travail plus précaires encore. Sur le plan idéologique, les positions des femmes de l'ATEES sur l'égalité entre les sexes étaient proches de celles des Italiennes vivant en Suisse, comme l'écrit la chercheuse Sonia Castro Mallamaci: «Elles replaçaient la question du genre dans un contexte général, où la question féminine côtoyait d'autres revendications plus larges, associant la critique du patriarcat à celle du capitalisme.»

MANIFESTE

En 1975, année internationale de la femme, les militantes des CLI et celles de l'ATEES ont été les promotrices, avec des représentantes d'autres minorités nationales et un petit groupe d'hommes solidaires, d'une initiative sortant de l'ordinaire. Après avoir participé au congrès décevant des associations féminines suisses et avoir été invitées à l'anti-Congrès du nouveau mouvement féministe suisse, les femmes migrantes ont décidé d'organiser leur propre congrès à Zurich. En février 1975, 180 femmes de nationalités diverses se sont réunies pour discuter de leurs propres problèmes, avec le soutien d'un cercle d'hommes et de femmes suisses. Elles ont constitué plusieurs groupes de travail, dont l'un était dirigé par Rosanna Ambrosi, et ont écrit ensemble un document d'avant-garde sur leurs conditions de vie, le *Manifeste des femmes issues de la migration* (*Manifesto delle donne emigrate*). Ce texte a ensuite été envoyé aux autres associations féminines de Suisse, suscitant de nombreuses critiques en raison du caractère radical de ses revendications et du ton résolu adopté. En le relisant aujourd'hui, force est de constater que ce manifeste était en avance sur son temps et qu'il constitue un important jalon de l'histoire du féminisme en Suisse (voir l'article ci-contre). ■



ARCHIVES SOCIALES SUISSES DE ZÜRICH

parité salariale et une meilleure répartition des tâches domestiques entre les hommes et les femmes, et créer une assurance maternité digne de ce nom. La même Franca Sabatti préconisait encore que les travailleuses italiennes adhèrent massivement aux organisations syndicales suisses, perçues alors comme étant trop «bourgeoises» (voir ci-contre le texte de son intervention). Dans la motion finale du congrès, les femmes des colonies s'adressaient tant aux autorités italiennes qu'aux autorités suisses. Côté italien, il s'agissait de lancer des politiques de l'emploi musclées en faveur des femmes, dans le Mezzogiorno notamment, pour favoriser le retour au pays d'une partie des personnes émigrées. Côté suisse, les autorités et les syndicats étaient priés de prêter davantage attention aux problèmes rencontrés par les travailleuses – augmentation de la cadence du travail, salaire aux pièces, absence de représentation, santé. Selon les femmes des colonies, il était encore essentiel d'améliorer le droit au regroupement familial au profit de milliers de femmes séparées de leur époux, d'améliorer la santé maternelle et de régler les problèmes de l'école, de l'enseignement de la langue italienne ainsi que de la formation professionnelle. Les autorités italiennes ont répondu en invitant l'année suivante une délégation de femmes des colonies à une conférence gouvernementale portant sur l'emploi féminin. Cette conférence n'a toutefois pas débouché sur des résultats concrets et, en particulier, le thème de l'émigration n'y était pas à l'ordre du jour. En Suisse non plus, il n'y a pas eu de réelle accélération des réformes réclamées.

PAS TOUTES ITALIENNES

Les femmes des colonies ont obtenu une visibilité tant à l'interne qu'à l'extérieur de l'association, même si elles n'ont pas réussi à en changer radicalement la dynamique et les processus. Rosanna Ambrosi a été admise dans l'équipe de direction mais, comme elle l'a déclaré, «on m'a surtout toléré et supportée, pour la seule raison que j'étais agressive et que je savais me défendre». Ainsi le congrès d'Olten et les initiatives qui ont suivi n'ont pas amené la base féminine à s'engager à grande échelle dans les structures de l'association:

DISCRIMINATIONS MULTIPLES

Le «Manifeste des femmes issues de la migration» rédigé en 1975 constitue un document pionnier consacré à l'intersectionnalité

Les études sociales parlent d'intersectionnalité à propos de la pluralité d'interactions entre divers types de discriminations. Le concept a vu le jour à la fin des années 1980 sous la plume de Kimberlé Crenshaw, une juriste américaine qui cherchait à décrire les disparités de traitement fondées sur le genre ou l'ethnie. La théorie de l'intersectionnalité a été élargie par la suite de façon à prendre en compte d'autres catégories comme la classe sociale, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion ou la nationalité, pour n'en citer que quelques-unes. Le *Manifeste des femmes issues de la migration*, rédigé en 1975, ne pouvait évidemment pas se référer aux théories intersectionnelles. Ce document politique témoigne néanmoins d'une réelle prise de conscience de l'effet de cumul entre les divers types de discriminations.

CATALOGUE EXHAUSTIF

Les femmes migrantes avaient conscience d'être discriminées. Outre qu'elles se trouvaient tout au bas de l'échelle sociale comme ouvrières non qualifiées, leur provenance rendait leur statut de séjour précaire, et naturellement leur condition de femmes les pénalisait encore. Selon Rosita Fibbi, sociologue à l'Université de Neuchâtel ayant participé à l'élaboration du manifeste, «ce document est un véritable catalogue de revendications. La thématique féminine y est explorée à 360 degrés. Le manifeste lance deux débats, l'un sur la migration, l'autre sur le féminisme.» Le manifeste aborde les thèmes du travail, de la protection de la maternité et de l'égalité entre hommes et femmes, il traite la question brûlante du regroupement familial, et donc du statut de saisonnier. De même, il évoque le problème du logement et la difficulté d'être mère et ouvrière dans le contexte migratoire, alors même que les femmes supportent déjà une double charge de travail, ayant à concilier leurs tâches domestiques et celles de soins avec une activité rétribuée dans l'industrie ou le secteur tertiaire. Les structures d'accueil extrafamilial et le système scolaire ne sont pas oubliés, tout comme les maladies de société, comme la fatigue chronique, l'isolement social, la formation professionnelle, l'éducation sexuelle et enfin les droits politiques. Le manifeste «était à certains égards en avance sur son temps, par ses développements théoriques», souligne encore Rosita Fibbi, «mais sans proposer d'action politique concrète à



Rosanna Ambrosi, une des principales promotrices du manifeste.

court terme». Il n'a donc pas eu de véritables retombées et il y a eu des réactions négatives jusque parmi les femmes suisses.

VÉRITABLE TOLLÉ

Une fois le premier jet écrit, les femmes issues de la migration ont envoyé leur manifeste à la presse et à de nombreuses organisations suisses, afin qu'elles prennent position sur son contenu. Toutes ces associations ont été invitées à cette occasion à participer à une seconde réunion destinée à l'adoption du document final. La rencontre était agendée en fin d'année à Zurich. Les réactions ont été parfois éton-

nantes, y compris de la part des associations féminines suisses. Certaines organisations ont refusé de s'exprimer, d'autres ont jugé que les femmes issues de la migration n'avaient pas à se mêler de questions politiques internes. Selon le centre de liaison des associations féminines de Winterthur, par exemple, il n'était pas acceptable qu'un groupe de femmes revendique des droits dans un pays les ayant accueillies afin qu'elles y travaillent. Quelques organisations se sont même demandé si des femmes issues de la migration avaient leur mot à dire sur des questions leur étant étrangères. Le centre de liaison des associations féminines de Bâle-Campagne a émis des doutes sur la représentativité d'un tel manifeste produit par une élite bardée de diplômes et émancipée par rapport à l'ensemble des femmes étrangères. Il y a aussi eu des organisations suisses, comme le Syndicat du bâtiment et du bois (SBB), qui ont bien voulu relever le défi lancé par les femmes issues de la migration, tout en exprimant des réserves sur le manifeste. Comme l'écrit Sarah Baumann dans un superbe essai consacré à l'activité des femmes au sein des colonies, dont le titre est *...und es kamen auch Frauen* («...et voici qu'arrivent aussi des femmes») inspiré de Max Frisch, «le manifeste a été critiqué par toutes les organisations féminines pour son ton volontaire et ses propos jugés trop agressifs». Même quand elles étaient en colère, les femmes étaient priées de se montrer aimables. Toutes les organisations craignaient, de manière plus ou moins forte, que l'activisme des femmes issues de la migration ne bouscule le consensus par-reux en place en Suisse.

Aujourd'hui, ce manifeste interpelle encore le mouvement féministe. Un tel document nous rappelle que le féminisme ne peut être efficace que s'il tient compte des typologies de la discrimination, qui vont bien au-delà des questions de genre. Le manifeste parvient à parler à toutes les femmes engagées au syndicat. Il nous dit en fait qu'une action syndicale en faveur de toutes les travailleuses ne peut rester confinée au sein du monde du travail, mais qu'elle a besoin de relais politiques dans divers domaines, à l'instar des structures en faveur de l'enfance, du système scolaire, de la santé publique ou du logement, sans oublier bien sûr les droits sociaux. ■

Migros: Ouverture dominicale illicite

Unia a gagné devant le Tribunal administratif de Zurich: la succursale Migros Daily, située vers la gare, devra fermer le dimanche

Sonya Mermoud

«C'est une victoire. Le Tribunal administratif de Zurich confirme que l'ouverture dominicale de la succursale Migros Daily, à la Zollstrasse, est illicite.» Secrétaire régional d'Unia Zurich-Schaffhouse, Serge Gnoss n'a pas caché sa satisfaction en prenant connaissance du jugement rendu en mai dernier et après avoir attendu que le délai de recours soit échu – ni Migros, ni l'Office cantonal de l'économie et du travail (OTE) n'ont contesté la décision. «Ce verdict a valeur de signal. Il protège le personnel contre un affaiblissement de l'interdiction de travailler le dimanche, poursuit le syndicaliste, avant de rappeler les faits. Il y a trois ans, la société coopérative Migros a inauguré une succursale Migros Daily ouverte le dimanche avec l'autorisation de l'OTE.» Cette situation a alors déjà contraint Unia à intervenir dès 2019 par voie judiciaire, l'enseigne ne se trouvant pas à la gare même, mais à proximité. Pour mémoire, la loi fédérale régissant le travail dominical prévoit que seuls les commerces situés sur les plaques tournantes des transports tels que les aéroports et les gares bénéficient de dérogation pour ouvrir tous les jours.

TOUR DE PASSE-PASSE

En octobre 2020, après des travaux de transformation, Migros tente un nouveau tour de passe-passe en prétendant exploiter une succursale sans personnel. «Faux. Elle a en réalité équipé le magasin de caisses automatiques et fait appel à des vigiles. Ces derniers devaient effectuer des tâches généralement réservées aux employés du commerce de détail.» Surveillance du paiement aux caisses, ouverture et fermeture du commerce, rangement des marchandises abandonnées et nettoyage au besoin du sol: les agents de la sécurité assuraient l'exploitation du magasin prétendument sans personnel. Parallèlement, des collaborateurs de la Migros de la gare centrale se chargeaient le dimanche matin de l'approvisionnement de la succursale en pain et autres produits de boulangerie. «Migros essaie tout pour tenter de contourner l'interdiction du travail dominical. Le Tribunal administratif n'a pas été dupe de la manœuvre. Et conforte le droit en vigueur. Migros et l'OTE doivent maintenant veiller à une mise à exécution rapide du jugement et fermer la succursale en question.»

UNE BATAILLE REMPORTÉE MAIS PAS LA GUERRE

Si le syndicat a remporté une bataille, la lutte n'est pas terminée pour autant. «Unia Zurich-Schaffhouse est préoccupé de constater que les tentatives de contourner l'interdiction de travailler le dimanche dans le commerce de détail se poursuivent dans le canton de Zurich», note encore Serge Gnoss, citant une succursale de Goods, également propriété de Migros, récemment ouverte à Winterthur sept jours sur sept. Alors que d'autres démarches en Suisse visent également à faire fi de la loi régissant le travail dominical. «La plupart des personnes actives dans la vente avec lesquelles je suis en contact dans le cadre de ma fonction s'opposent à cet élargissement du temps de travail. La vente exige déjà en soi une énorme flexibilité. Qui se traduit par des journées interminables. Le personnel du domaine aspire à un dimanche sans travail pour pouvoir passer du temps avec la famille et les amis.» Dans ce contexte, Unia exhorte la coopérative Migros à respecter l'interdiction générale de travail dominical et à mettre immédiatement un terme à ses tactiques visant à s'y soustraire. ■

DOCUMENT HISTORIQUE

Ma vie d'ouvrière et de migrante*

«SYNDICATS SUISSES TROP EMBOURGEOISÉS...»

«J'aimerais vous parler de mon quotidien dans la fabrique genevoise où je travaille, et plus généralement des problèmes de la main-d'œuvre horlogère. En discutant avec mes collègues, j'ai pu constater quels sont les principaux problèmes ou difficultés qui les touchent: en premier lieu, des journées de neuf heures sont trop longues et on n'a plus assez de temps pour vivre. Les travailleuses vivent dans des conditions sociales ne leur permettant même pas de compléter leur instruction [...]. Le soir, il y a les enfants et il faut s'occuper du ménage: et la société néo-capitaliste des consommateurs ose parler d'une vie démocratique? La maternité et les caisses maladie constituent un autre problème urgent. Il est bien connu que, dans la pratique, les femmes enceintes sont «obligées» de travailler jusqu'à leur neuvième mois de grossesse. Comme elles n'ont en tout et pour tout que 40 jours de congé payé, et encore à 70% seulement, elles préfèrent arrêter le travail après l'accouchement, pour pouvoir allaiter [...]. Il faudrait encore parler des différences entre hommes et femmes. Bien souvent pour un travail égal, voire plus pénible comme je le constate parfois dans mon usine, les femmes gagnent beaucoup moins; pourtant, quand on va faire ses courses, les prix sont les mêmes pour tout le monde. J'ai constaté en outre qu'il y a peu de femmes inscrites au syndicat. Cela tient bien sûr aux préjugés qu'ont encore les femmes émigrées issues de la classe ouvrière. Nous devons réussir à les convaincre de se syndiquer et de s'engager activement, de défendre et de faire valoir nos droits, notamment parce que les syndicats suisses se sont trop embourgeoisés et auraient besoin de nouvelles impulsions de leur base pour s'engager sur le terrain de la lutte syndicale. [...]» ■

* Intervention de Franca Sabatti, ouvrière, durant la première conférence des femmes issues de la migration des Colonies libres italiennes, organisée en octobre 1967 à Olten. Document conservé aux Archives sociales suisses de Zurich.



ARCHIVES SOCIALES SUISSES DE ZÜRICH

LES NETTOYEUSES DE LA CLINIQUE DES TILLEULS FONT PLIER LEUR DIRECTION

Après avoir lutté contre la dégradation de leurs conditions de travail à la suite de l'externalisation de leur poste, les salariées ont obtenu du groupe Hirslanden qu'il leur verse des indemnités

Manon Todesco

Le conflit aura duré des mois, mais il aura fini par payer pour les nettoyeuses de la Clinique des Tilleuls à Bienne. Le groupe Hirslanden, propriétaire de l'établissement, a cédé et s'est engagé à leur verser une prime de départ comprise entre 6000 francs et 10 000 francs chacune. Une façon d'«atténuer au moins la dureté sociale» et de montrer «un minimum de responsabilité sociale de la part de la direction de la clinique».

Rappelons les faits: fin 2021, ladite clinique décide d'externaliser ses travaux de nettoyage, notamment du bloc opératoire, à un prestataire externe, l'entreprise Vebego SA. Une petite dizaine de femmes sont concernées, toutes

âgées de plus de 50 ans et ayant entre 14 et 32 années d'expérience sur le site. Elles se sont vu proposer de nouveaux contrats par Vebego SA, mais la perte salariale se chiffre entre 500 et 900 francs chaque mois. Pour compenser, le groupe Hirslanden se dit prêt à compléter les rémunérations des travailleuses à hauteur de 400 francs par mois pendant un semestre. Insuffisant...

Soutenues par Unia, les nettoyeuses, humiliées et déterminées, entament une lutte sur la longueur. Actions de protestation, manifestations ainsi que pétition munie de plus de 700 signatures soutiennent leur lutte. L'issue du conflit a été actée début juillet, avec la négociation de ces indemnités substantielles et l'engagement de verser les 400 francs mensuels pendant 12 mois

pour les salariées qui décident de signer avec Vebego SA.

VICTOIRE À RELATIVISER

Pour Unia, c'est une victoire, à relativiser tout de même. «Après avoir refusé toute discussion, la direction de la Clinique des Tilleuls a été contrainte de céder à la pression publique et à la combativité des femmes, commente Jacob Johannes Rohde, secrétaire syndical. Dans cette mesure, les indemnités nous montrent qu'un engagement conséquent, combatif et solidaire pour les droits du personnel de nettoyage a porté ses fruits. Nous tenons toutefois à préciser que les indemnités obtenues ne constituent en aucun cas une juste compensation pour la mise à la porte de collaboratrices loyales et de longue date, quelques années avant leur départ à la retraite, dans le but de maximiser les profits.»

Même ambivalence du côté des nettoyeuses, soulagées mais heurtées. «Les employées que nous représentons sont heureuses que leur engagement, très éprouvant, qui s'est accompagné d'une exposition publique inhabituelle, se soit traduit par un succès, rapporte le syndicaliste. Mais bien sûr, une indemnité de quelques mois de salaire ne compense pas la blessure et le mépris du licenciement après tant d'années. Les nettoyeuses sont toujours déçues et en colère contre leur ancien employeur. Mais en même temps, elles sont contentes de pouvoir clore le chapitre pour elles-mêmes sur une note positive.»

Selon nos informations, les sept employées représentées par Unia ont refusé l'offre d'emploi de Vebego SA. ■



UNIA/ARCHIVES

Au terme d'un conflit qui aura duré plusieurs mois, la lutte a fini par payer pour les nettoyeuses soutenues par Unia.

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33. Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

FERMETURE ESTIVALE

Les secrétariats seront fermés du 1^{er} au 15 août compris. Nous répondrons à vos appels à partir du mardi 16 août.

Avant la fermeture la permanence est joignable par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier, permanences syndicales

Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

Ouverture du secrétariat

Vendredi de 9h30 à 12h.

Le Locle

Ouverture du secrétariat

Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h. 0848 203 090.

TRANSJURANE

FERMETURES ET HORAIRES D'ÉTÉ

PERMANENCES SYNDICALES

Du 25 au 28 juillet

Uniquement permanence téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au jeudi. Fermeture de toutes les permanences syndicales et secrétariats.

Du 2 au 5 août

Mardi 2 août de 14h30 à 17h30: Secrétariat Delémont et Tavannes permanence syndicale et permanence téléphonique.

Jeudi 4 août de 14h30 à 17h30:

Secrétariat Delémont et Tavannes permanence syndicale et permanence téléphonique.

Moutier, Porrentruy et St-Imier: Secrétariats fermés du 18 juillet au 5 août.

Dès le lundi 8 août les permanences reprendront selon les horaires habituels.

Permanence téléphonique: 0848 421 600.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: Ouvert tous les matins de 9h à 11h30.

Tavannes: Ouvert tous les matins de 9h à 11h30.

Moutier, Porrentruy et St-Imier: Secrétariats fermés du 18 juillet au 5 août.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

GRUPE DES RETRAITÉS

Sortie annuelle

Cette sortie aura lieu le mercredi 7 septembre. Rendez-vous à 11h pour l'apéro suivi du repas de midi au restaurant le Central à Tavannes. Puis déplacement à Bienne pour la visite du musée Omega à 15h.

Prix: 15 francs par personne. Renseignements et inscription obligatoire jusqu'au 31 août auprès de romain.cuttat@unia.ch ou tél. 0848 421 600.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS SYNDICAT

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

PERMANENCES DU SOIR

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Monthey: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Monthey, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

Mercredi de 8h30 à 11h30.

Jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRE ESTIVAL

Permanence téléphonique

Du 25 juillet au 15 août, nous répondons à vos appels tous les matins de 8h30 à 12h au 0848 606 606 ou 0041 848 606 606 depuis la France.

Permanences syndicales

Les secrétariats d'Yverdon, de Vevey et Le Sentier sont fermés du 25 juillet au 5 août.

Le secrétariat de Nyon est fermé du 2 août au 12 août.

Le secrétariat de Lausanne reste ouvert durant la période estivale.

En dehors des fermetures, les permanences des secrétariats ci-dessus se font sur rendez-vous et ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.

Solidarité, oui, mais pas trop!

L'initiative genevoise «Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes» se voit opposer un contre-projet «surprenant et incompréhensible», selon les syndicats

Manon Todesco

La pandémie de Covid-19 et, depuis cinq mois, la guerre en Ukraine et la montée de l'inflation ont plongé la plupart des pays dans une crise sans précédent. Genève n'y échappe pas. Afin de renflouer les caisses des collectivités publiques et, ainsi, de permettre le maintien du financement des prestations sociales de qualité, les partis de gauche et les syndicats ont déposé l'hiver dernier une initiative populaire dotée de 7000 signatures, «Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes». Pour rappel, celle-ci propose de demander aux plus riches des riches un effort temporaire de solidarité sur une période de dix ans durant laquelle les fortunes dépassant les 3 millions de francs se verront prélever 0,5%. Le texte prévoit par ailleurs de tripler les déductions sociales sur la fortune afin de réduire l'imposition qui pèse sur les petits épargnants, les petits propriétaires et l'outil de travail des artisans.

Le 8 juillet, le Conseil d'Etat a validé juridiquement l'initiative en question, mais invite le Grand Conseil à rejeter le texte en l'état en faveur de son contre-projet. Ce dernier propose de modifier la durée de dix ans, jugée trop longue, à cinq ans.

COMPROMIS INCOMPRÉHENSIBLE

«Nous sommes ravis de la validation juridique de notre initiative, réagit Davide De Filippo, président de la CGAS. Sur le positionnement du Conseil d'Etat, nous sommes évidemment surpris. Soit il juge que la politique fiscale actuelle du canton est satisfaisante et il rejette notre initiative, soit il partage notre constat et, dans ce cas, la majorité de gauche qui le compose n'est pas allée jusqu'au bout de son positionnement.» Pour les initiants, réduire la durée de dix à cinq ans est une demi-mesure. «Pourquoi se passer de la moitié des recettes que cette initiative pourrait rapporter? On ne comprend pas le sens de ce contre-projet», souligne le syndicaliste.

Les auteurs de l'initiative rappellent que les très grandes fortunes du canton du bout du lac ont triplé ces sept dernières années, un record inédit en Suisse, alors que la population a largement vu salaires et retraites stagner. Pour eux, hors de question de faire l'impasse sur ces centaines de millions de francs supplémentaires qui pourraient mettre du beurre dans les épinars dans les domaines de la santé, des transports, du logement, de la formation et dans la transition écologique! «Nous maintenons le cap des dix ans», soutient Davide De Filippo, qui alerte sur de nouveaux projets concoctés par la droite: «La guerre fiscale continue!» ■

COURRIER

UNE GUERRE PAR PROCURATION

On n'en sortira pas. Une fois de plus, comme dans toute la presse depuis le 14 février, Christian Dussey, directeur du renseignement de la Confédération oublie que les Américains sont en guerre en Europe par procuration. Il répète qu'il n'y a plus eu de guerre sur le continent européen depuis la fin de la dernière Guerre mondiale.

Or, une guerre terrible a ensanglanté la Yougoslavie de 1991 à 2001. De plus, le 24 mars 1999, les Américains, au nom de l'OTAN, sans décision de l'ONU, ont bombardé la Serbie et en particulier Belgrade, faisant des centaines de milliers de morts. Ils ont détaché le Kosovo (pas le Donbass) de la Serbie qui ne voulait pas s'abriter sous les ailes belliqueuses de l'Oncle Sam. De Gaulle, un Européen qui tenait à la souveraineté de son pays, avait fait de même.

Tout le monde ferme les yeux sur les responsabilités terribles des Américains dans la guerre Russie - Ukraine qui fait rage presque à nos frontières. Les influences culturelles, économiques et militaires poussent les médias à ignorer les agissements de la superpuissance américaine. Elle appelle cela une «proxy war» qui conduit les Etats européens, et maintenant en particulier l'Ukraine, à défendre des intérêts qui ne sont pas les leurs. Les USA engagent 40 milliards de dollars dans ce conflit.

Pour illustrer cette réalité, je rappelle ici le cynisme du colonel Richard Black, ancien délégué auprès de l'OTAN, représentant de l'Etat de Virginie, interviewé par Mike Billington: «Je ne crois pas que l'Ukraine ait

quoi que ce soit à faire avec la décision de guerre ou de paix. Je pense que la décision est prise à Washington. Aussi longtemps que nous souhaitons que cette guerre continue, nous supporterons cette guerre, utilisant les Ukrainiens comme intermédiaires, et nous la mènerons jusqu'à la vie du dernier Ukrainien.» Beaucoup de personnalités américaines, sans être aussi cyniques, disent la même vérité: le professeur Mearsheimer de l'Université de Chicago souligne la politique de provocation délibérée des Etats-Unis depuis la fin de la guerre froide. Christopher Caldwell, éditorialiste du *New York Times*: «La guerre en Ukraine pourrait être impossible à arrêter. Et les Etats-Unis sont les principaux à blâmer.» L'ancien conseiller du président Carter, Brzezinski a expliqué cette politique, il y a déjà vingt ans, dans son livre *Le grand échiquier*. Toutes ces pressions, cette guerre larvée, personne n'ose la dénoncer. Pourquoi?

Fera-t-on un jour le décompte des guerres menées au Vietnam, au Chili, en Afghanistan, en Iran, à Cuba, au Venezuela (blocus), en Irak, en Syrie, en Serbie – souvent au nom de l'OTAN – au profit des oligarques états-unis sous prétexte d'établir la démocratie, et souvent en collaboration avec des dictateurs? Fera-t-on le compte des souffrances, des morts, des estropiés, des destructions comme en Ukraine? Cette superpuissance est une véritable malédiction pour l'humanité des XX^e et XXI^e siècles. ■ **Pierre Aguet**

«LA MAJORITÉ DES ENTREPRISES NE RESPECTENT PAS LES PRESCRIPTIONS»

Unia a organisé des tournées de chantiers afin de prévenir les ouvriers des risques liés à la canicule et s'assurer du respect des mesures à prendre. Bilan dans le canton de Vaud



Sans possibilités de prendre les mesures adéquates, Sébastien Genton estime que les chantiers doivent être arrêtés dès que le thermomètre dépasse les 34 degrés.



La semaine passée on a brûlé sur les chantiers...

Sonya Mermoud

Distribution de crèmes solaires et de tracts: la semaine dernière des syndicalistes d'Unia Vaud ont entrepris, à l'image d'autres régions, une tournée des chantiers du canton. Buts de l'action: agir préventivement et s'assurer que les patrons ont pris les dispositions nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs en ces temps de canicule. «Nous avons fait le point, chantier par chantier, sans oublier nombre d'échanges téléphoniques avec les entreprises», précise Sébastien Genton, coresponsable de la construction à Unia Vaud. Cette démarche a mis en lumière des bonnes pratiques mais surtout révélé de graves lacunes pouvant avoir des conséquences dramatiques sur la vie des travailleurs. Si la distribu-

tion d'eau est majoritairement bien respectée, peu de sociétés ont en revanche aménagé les horaires, les pauses et la nature des travaux alors que le thermomètre a dépassé les 34°C. Cette situation a nécessité l'intervention d'Unia et des mises en conformité. «Nous avons par exemple visité le chantier du tram dans la capitale vaudoise où œuvrent quelque 80 ouvriers. Une entreprise avait adapté le temps de travail de 6h à 13h, mais pas les nombreuses autres actives sur ce site. Après discussion avec la Ville de Lausanne, le maître d'ouvrage, toutes ont dû s'aligner.»

ARRÊTER AU BESOIN LES CHANTIERS

Certains chantiers ont donné du fil à retordre aux syndicalistes. Sur une route cantonale en restauration par exemple, l'équipe du génie civil travaillait jusqu'à 13h, mais non celle chargée

du goudronnage. «La société ne voulait pas modifier l'horaire de ces travailleurs sous prétexte de devoir maintenir des délais. Un scandale! La pose d'enrobés présente d'importants risques en période de canicule, la température s'élevant, à la sortie de la machine, à plus de 120°C.» Après une intervention auprès du responsable des travaux, les parties sont parvenues à un arrangement et l'horaire a été adapté en conséquence. Le collaborateur d'Unia souligne encore qu'il a fallu passer nombre de coups de fil à différentes entreprises pour que les consignes en matière de pause soient appliquées. Et cela alors qu'elles avaient reçu un avis de canicule une semaine plus tôt pour leur permettre de s'organiser. «Avec les fortes chaleurs, il est impératif de prévoir, l'après-midi, des activités plus légères. Si c'est impossible, les ouvriers

doivent pouvoir s'arrêter chaque heure, à l'ombre, durant dix minutes. Cette prescription ne peut être suivie? Les travaux doivent alors être interrompus, car il y a un réel danger de mort pour les ouvriers. La majorité des chantiers ne respectent pourtant pas ces exigences!» Dans tous les cas, Sébastien Genton insiste sur un arrêt des chantiers dès que les 34°C sont dépassés et sans possibilités de prendre les mesures adéquates. «Que l'on bétonne ou goudronne, quelle que soit la tâche effectuée, il faut un stop.»

DES JOURS «JOKER»...

Dans ce contexte, Unia rappelle qu'une des revendications principales dans le cadre du renouvellement de la Convention nationale de la construction porte sur les intempéries. «Il est nécessaire d'établir des règles claires, de définir des

critères pour arrêter les chantiers et protéger la santé et la sécurité du personnel. D'autant plus que le réchauffement climatique va accentuer le problème ces prochaines années.» Le syndicaliste estime encore qu'il faudrait modifier la Loi sur le chômage et supprimer les deux jours de carence de paiement en cas d'interruption des travaux liés à la météo. A noter que, dans le canton de Vaud, les partenaires sociaux ont créé un Fonds santé et sécurité auquel peuvent recourir les entreprises sous réserve de remplir les conditions requises. Sébastien Genton plaide encore pour un système de planification des travaux qui comprendrait une quinzaine de jours «joker». En d'autres termes, les entreprises devraient pouvoir bénéficier d'une certaine marge afin de pallier d'éventuels retards dans les délais occasionnés par les intempéries. ■

Vers une meilleure reconnaissance de la souffrance au travail

L'Organisation internationale des travailleurs est récemment parvenue à une percée importante en inscrivant dans les droits fondamentaux la santé et la sécurité des employés

Textes Sonya Mermoud

Un pas important pour les salariés a été franchi lors de la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT) en juin dernier. A cette occasion et après d'âpres pourparlers, l'institution est parvenue à inscrire la santé et la sécurité au travail (SST) dans les droits fondamentaux. Désormais, cette question complète les quatre principes primordiaux, à savoir la liberté d'association et le droit à la négociation collective, les interdictions du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi. «C'est une véritable révolution», commente Michel Guillemin, membre fondateur de l'association Santé globale et travail, qui a consacré sa carrière professionnelle à la thématique. Aujourd'hui, le directeur retraité de l'Institut universitaire romand de santé au travail continue à s'investir et à suivre les évolutions dans le domaine. «Même si elle n'a pas ratifié les Conventions 155 et 187 traitant de la problématique, la Suisse doit désormais les in-

tégrer dans le droit constitutionnel et les appliquer. Ce n'est plus à la carte. La SST ne pourra plus rester confinée dans la Loi sur le travail et celle sur l'assurance accidents», se réjouit le spécialiste, soulignant encore que notre pays était le seul, sur les 178 membres de l'assemblée de l'OIT, à avoir voté en 2006 contre la Convention 187. «En ratifiant cette dernière, les Etats s'engagent à élaborer une politique nationale et un programme aux objectifs clairs, c'est-à-dire une culture qui intègre le droit à un milieu de travail sûr et sain.» Un chemin qui n'a, à ce stade, pas été emprunté par Berne, selon Michel Guillemin, en dépit d'une tentative de rattrapage...

INTÉRÊTS DIVERGENTS

«La Suisse a été informée via son ambassadrice permanente à l'OIT de l'importance de la décision. Elle a alors réuni tous les acteurs concernés par la thématique au sein d'une plateforme institutionnelle dont Promotion Santé Suisse. Cette fondation de droit privé ne peut se substituer à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les dif-

férents partenaires ont des intérêts divergents; chaque structure a son angle de vue. A ce stade, cette plateforme n'est qu'un indescriptible bricolage, un substitut bancal à la Convention.» L'application de cette dernière devrait notamment favoriser l'identification et la résolution de problèmes non reconnus comme maladies professionnelles, car ils échappent aux critères des assurances. Il s'agit en particulier des risques psychosociaux – hors de contrôle, selon Michel Guillemin, insistant sur le rôle que peuvent et doivent jouer les responsables des ressources humaines en la matière – et de certains troubles musculosquelettiques. La pandémie de Covid-19, note encore l'expert, a elle aussi exacerbé certaines menaces – dont l'épuisement du personnel hospitalier – et fait émerger d'autres: modes de management face au télétravail, gestion du personnel à distance, etc. «Il faut désormais avoir une approche globale de la SST incluant les risques professionnels de toute nature et faire pression pour que des outils et des indicateurs soient

créés afin de pouvoir mieux les mesurer. L'obligation de respecter la nouvelle réglementation devrait favoriser une meilleure reconnaissance de la souffrance des travailleurs et des travailleurs, désormais contraire aux droits institutionnels.» Dans ce contexte,

Michel Guillemin plaide en faveur de la création d'un Observatoire national des conditions de travail, à l'image de celui instauré par le Canton de Genève. «Un bel exemple de progrès. Reste plus qu'à espérer que l'OFSP et sa nouvelle plateforme s'en inspirent...» ■

MEILLEURE GESTION DES RISQUES

La reconnaissance de la protection de la santé et de la sécurité au travail (SST) comme droit fondamental a aussi été saluée par Unia. «Un point très positif qui revêt une importance capitale à l'échelle mondiale», note Rita Schiavi, déléguée d'Unia à la fédération internationale des syndicats du bois et du bâtiment (IBB), précisant que nombre de campagnes ont été menées dans ce sens, comme au Qatar. Ce changement, estime-t-elle, devrait aussi améliorer la situation en Suisse, «loin d'être optimale», et permettre une meilleure gestion des risques. Un exemple? «En ces temps de canicule – un problème qui ne cessera de s'accroître – et en vertu de la nouvelle décision de l'OIT, nous devrions pouvoir mieux gérer la problématique sur les chantiers.» L'application des Conventions devra aussi, selon la déléguée d'Unia, passer par une augmentation des contrôles. «Il faut plus de surveillance et d'inspecteurs indépendants. Trop souvent, la SST est confiée aux chefs de chantier dont les intérêts divergent de ceux des travailleurs. Tenus à des délais, ils mettent les équipes sous pression. Une situation génératrice de stress et, partant, de risque de mauvaise santé et d'accidents. Les syndicats doivent désormais faire pression pour que ces conventions soient mises en œuvre et bénéficier également d'une plus grande latitude pour agir dans ce sens auprès du personnel.» ■

LUTTES CITOYENNES À TRAVERS LA PLANÈTE

Dans ce premier opus des *Reflets du monde*, l'auteur de bandes dessinées français Fabien Toulmé se penche sur trois histoires de citoyens – ou plutôt de citoyennes – en lutte. Des reportages touchants, du Liban au Bénin en passant par le Brésil, accompagnés d'une véritable réflexion sur le pourquoi du comment du militantisme

Textes Nicolas Jacot

En novembre 2019, l'auteur Fabien Toulmé est de passage à Beyrouth dans le cadre de son travail de bédéiste. Il se retrouve plongé dans la Thawra, une révolution qui a vu défilé dans les rues des centaines de milliers de Libanais contre la corruption de leurs dirigeants. Pour mieux comprendre les événements, il part à la rencontre de plusieurs acteurs et témoins, et notamment de Nidal, une jeune militante féministe. Cette figure de proue du mouvement va dès lors amener le Français à déchiffrer



toute la complexité de cette lutte citoyenne. Un premier reportage de terrain qui le poussera à en envisager d'autres. Et notamment au Brésil, dans la petite ville de João Pessoa, où une association de femmes se bat contre l'expulsion programmée par la mairie de tout un quartier populaire; cela dans une logique de gentrification. Pour se terminer au Bénin, à la rencontre de Chanceline, une activiste pour les droits des femmes, très impliquée notamment dans la prévention des grossesses précoces chez les jeunes. «Pour ce premier recueil, je me suis intéressé aux luttes, explique Fabien Toulmé dans l'avant-propos de son ouvrage, luttes citoyennes, celles menées par des peuples et des quartiers, des individus avec comme point commun la revendication de plus de droits et la résistance militante à diverses formes d'oppressions. Le choix de cette thématique résulte aussi bien du contexte que du hasard. Pour ce qui est du contexte, notre époque est traversée depuis quelques années par une vague de soulèvements populaires qui m'a fait m'interroger sur le pourquoi, le comment et le qui.»

DE VÉRITABLES REPORTAGES

Auteur de la série de bandes dessinées *L'Odyssée d'Hakim*, témoignage d'un réfugié syrien en exil (voir *L'Événement syndical* du 4 no-

vembre 2020), Fabien Toulmé revient avec un nouvel ouvrage engagé. Véritables reportages, ses trois récits poignants allient des témoignages de la population à des parenthèses historiques et politiques permettant de mieux comprendre le contexte des événements. Les interventions d'un sociologue spécialiste des questions de lutte et de militantisme viennent par ailleurs donner une dimension scientifique, accessible à tous, à ces histoires humaines. En analysant notamment la place qu'y occupent les femmes. Si la formule du reportage peut sembler surprenante et hybride pour une bande dessinée, le résultat apparaît parfaitement cohérent et absolument passionnant. Grâce à une certaine densité – près de 350 pages – la trame narrative évite les résumés grossiers tout en restant simple et instructive. Le tout faisant preuve par ailleurs d'un certain humour et mis en valeur par des dessins clairs et rigoureux. Une lecture estivale, militante et réjouissante! ■

Fabien Toulmé, *Les reflets du monde - En lutte*, Éditions Delcourt, 2022.



DANS LES COULISSES DU COMMERCE EN LIGNE

Dans un bref mais efficace récit intitulé *Dans la boîte*, Lénéaïc Vilain raconte son expérience de préparateur de commandes chez Amazon, le leader du commerce en ligne. Témoignage autobiographique et humoristique d'un environnement de travail cynique entre décontraction et autorité

Lénéaïc, auteur de bandes dessinées français multipliant les petits jobs, accepte un nouveau travail en CDD: packer («emballeur») ou préparateur de commandes chez le leader du commerce

en ligne Amazon – toute ressemblance avec une entreprise existante semble purement préméditée! Dans les locaux démesurés de la société à l'ambiance très amerloque, le jeune homme devient un «Zamazonien»

muni de son indispensable badge et de ses chaussures de sécurité. Après une formation éclair, c'est le grand saut et la préparation du premier colis. Dans sa cabine de travail: un ordinateur, un scanner, du matériel d'emballage... L'écran dicte la marche à suivre, le carton à utiliser, le numéro des produits de la commande préparée par les *associates* («partenaires»). On scanne, on resscanne à tire-larigot, on ajoute le papier bulle nécessaire, on ferme le colis, on l'étiquette et c'est parti... Ou plutôt, ça recommence infiniment jusqu'à la fin de la journée. Un gel douche, un tournevis cruciforme, une ampoule, etc., Lénéaïc est ainsi témoin de l'aberration que représente ce modèle de (sur)consommation en ligne. Mais attention, car son badge personnel est au courant de ses moindres faits et gestes. Trop lent dans la préparation des commandes? On le dégrade dans une autre partie de l'entrepôt. Il utilise trop de papier bulle? On l'invite à penser à la planète. L'ordinateur va même jusqu'à lui indiquer quand il doit effectuer des micropauses de 30 secondes avec, au choix, une activité physique ou mentale imposée... Tout cela dans le contexte pandémique avec ses distanciations sociales nécessaires régulées par les *safety angels* («anges gardiens»), rien que ça...

CONVIVIAL EN APPARENCE

Bande dessinée autobiographique, *Dans la boîte* excelle dans sa représentation de ces multinationales, conviviales en apparence, où tout un chacun se gargarise d'anglicismes vides de sens. Un langage qui vient surtout créer un espace de travail très régressif et infantilisant dans ces sociétés qui, sous couvert d'une hiérarchie qui se dit horizontale et

d'une ambiance faussement sympathique, mettent en place en réalité un système de surveillance absolue et punitif des collaborateurs. Un procédé qui vise notamment à encourager la délation entre collègues, tout en rappelant continuellement que chacun est sous la menace d'une non-reconduction de son CDD.

En dessinant le récit de sa propre expérience, Lénéaïc Vilain élabore un ouvrage parfaitement réaliste et crédible, tout en faisant preuve d'un humour caustique. Affichant également une certaine autodérision, *Dans la boîte* est une bande dessinée dont la fraîcheur n'a d'égal que la gravité du monde du travail qu'elle dépeint. ■

Lénéaïc Vilain, *Dans la boîte*, Éditions Delcourt, 2022.



SAGA SYNDICALE EN CORÉE DU SUD

Au début des années 2000, la crise financière et économique marque profondément la société sud-coréenne. Dans ce contexte douloureux, un militant syndical, idéaliste et pragmatique, le charismatique Gu Go-shin, mène des combats difficiles mais nécessaires au sein d'une petite agence-conseil de défense des travailleurs. Son chemin croise celui d'un jeune cadre d'une grande droiture, Lee Su-in, ancien militaire révolté par les pratiques de son employeur, un géant français de la grande distribution implanté en Corée du Sud. Ensemble, ils se battent pour la création d'une section syndicale dans l'entreprise. Dans ce cinquième tome sorti récemment, le conflit tourne au drame, à la suite de la mort d'un employé fragilisé qui s'est immolé par le feu. Désormais, tout est en place pour que la confrontation se radicalise entre la direction du groupe et les salariés révoltés. Longtemps repoussée, la grève semble à présent inévitable.

Récit de luttes syndicales au quotidien, *Intraitable* revisite, par le biais de la fiction, l'histoire de l'implantation de Carrefour en Corée du Sud. Une saga en six volumes, dont la publication du dernier tome est prévue, en français, pour cet automne. ■

Choi Kyu-sok, *Intraitable*, tome 5, Éditions Rue de l'échiquier, 2022.

